

Résolution présentée par la délégation de la Nouvelle-Zélande

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	Intégration des peuples autochtones dans la politique de leur pays
L'Assemblée Générale,	
Reconnaissant	l'adoption de la Déclaration des droits des peuples autochtones en 2007,
Déplorant	la marginalisation, la discrimination, et le nombre de violences ahurissantes que les autochtones subissent encore dans plus de 90 pays du monde,
Alarmée	par le fait que 80% des populations autochtones sont systématiquement celles qui ont le taux de pauvreté le plus élevé de leur pays, qu'elles ont de plus une espérance de vie d'environ 20 ans de moins,
Soulignant	les efforts de la Nouvelle Zélande afin d'inclure les Maoris qui sont notre peuple autochtone dans le parlement et que depuis 1993 l'« Électoral act » leur garanti 7 sièges sur 120,
Félicitant	la Nouvelle Zélande qui a vu depuis les élus Maoris passer au nombre de 20 ce qui les amène à occuper 23% des sièges alors qu'ils ne représentent que 15% de la population, montrant qu'ils sont considérés comme partie intégrante de la société,
Convaincue	qu'il n'y a personne de mieux qualifié qu'un autochtone pour subvenir aux besoins de son peuple et pour formuler des solutions adaptées et spécifiques aux multiples problèmes qui surgissent de leur oppression systémique,
Signalant	l'insuffisance de la Déclaration des droits des peuples autochtones qui, par l'article 19 demande le consentement des autochtones avant l'application de mesures législatives mais sans aucun parlementaire autochtones pour le donner, et que cela a permis que soient volés chaque année des millions d'hectares à ces populations au profit des grandes entreprises,
Décide	de garantir l'intégration des peuples autochtones de manière équitable dans la politique de leurs pays respectifs ; <ul style="list-style-type: none">- d'appeler les pays membres de l'ONU à instaurer un quota de sièges au parlement réservés aux personnes autochtones et que ce quota devrait être égal au pourcentage de la population autochtone du pays;- d'appeler les pays membres de l'ONU à attribuer les ressources budgétaires nécessaires afin que les campagnes électorales des personnes autochtones aient la même ampleur et la même portée que celles des autres candidats.

Le texte français fait foi.